

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 08 septembre 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.S.
2020-08-31

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le trente et unième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt à dix-sept heures trente minutes (17 :30) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon et la conseillère Annie Gagnon ont motivé leur absence.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu, **le lundi 31 août 2020** à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements de gymnastique.
3. Levée de la séance.

La greffière adjointe
Maryse Ouellette

Rs.2020-08-236

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-08-237

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE GYMNASTIQUE.

Attendu que la Ville a procédé, le 25 août 2020 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'équipements de gymnastique;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 170 147.10 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'équipements de gymnastique;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Division Sports-Rep Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 25 août 2020 pour la fourniture d'équipements de gymnastique au coût de 170 147.10 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et quarante-cinq minutes (17:45)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière